



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT LIEES AU DEMENAGEMENT AU FARMAN POSITION DE LA CFDT SYSTRA-INEXIA

16/3/2012

A l'issue des différentes réunions de négociation sur les mesures d'accompagnement, et à réception des dernières propositions de la direction, qui ne varient pas d'une réunion à l'autre, la CFDT du groupe SYSTRA, souhaite préciser ses revendications, qui ont déjà été formulées en réunion, et sur lesquelles elle ne transigera pas :

D'une manière générale, SYSTRA, de part son activité, se doit d'être exemplaire en la matière et de proposer à ses salariés toutes les mesures pouvant faciliter le trajet domicile-travail, en prenant en compte l'ensemble du trajet dans toutes ses composantes.

- 1) **La CFDT prend acte du refus de la direction d'accorder une prime de compensation et demande en contrepartie le financement de mesures en faveur de la mobilité et de la compensation du temps libre supprimé (voir points 2, 3, et 4).**
- 2) Les critères retenus par la direction pour définir le seuil de pénibilité du transport ne sont pas adaptés. La CFDT ne transigera pas sur les critères définis avec l'ensemble des organisations syndicales :
 - Temps de parcours (trajet aller) supérieur à 50 mn
 - Ou en augmentation de plus de 20 mn par rapport au trajet actuel
 - Ou trajet nécessitant 3 correspondances ou plus.

Un seul de ces critères étant suffisant.

La CFDT demande que ce soient ces critères qui soient appliqués pour définir l'aide au déménagement et aux mesures d'accompagnement.

- 3) La CFDT prend acte de la volonté de la direction de s'appuyer pour ce calcul sur des sites internet grand public (mappy, viamichelin, ratp.fr) **alors que SYSTRA dispose en interne des meilleurs spécialistes dans ce domaine.** Elle demande que 15 mn soient ajoutées au temps calculé par ces sites pour corriger les marges d'erreur et les aléas (rames bondées inaccessibles, impact de l'affluence sur le temps de marche en correspondance...).
- 4) La CFDT demande également que les personnes à mobilité réduite soient recensées et que l'impact du déménagement sur leur temps de transport soit traité individuellement et fasse l'objet de mesures particulières.

- 5) Parking relais
La CFDT demande une participation de l'entreprise aux frais suscités par l'usage d'un parking relais pour les salariés devant rejoindre une gare en voiture. Cette aide doit être pérenne. **De part la nature même de son activité, SYSTRA se doit de favoriser l'usage du transport collectif plutôt que l'utilisation de la voiture jusqu'au Farman.**
- 6) Covoiturage :
Les mesures en faveur du covoiturage ne doivent pas se limiter au trajet domicile – Farman ; elles doivent au contraire être étendues aux salariés pratiquant le covoiturage domicile – parking relais.
- 7) CESU
La CFDT demande l'attribution de chèques emploi service universel pas seulement pour la garde d'enfants mais pour toute aide à domicile quelle qu'elle soit.
En effet, l'augmentation du temps de trajet entraîne une diminution du temps libre, et donc un accroissement du poids des tâches ménagères par rapport au temps de repos des salarié(e)s.
A titre d'exemple, pour un trajet allongé de 20mn, c'est 3h de temps libre en moins par semaine.
Et en ce qui concerne la garde d'enfant, la CFDT demande que le dispositif en vigueur à SYSTRA soit revu à la hausse et portée aux 12 ans de l'enfant (âge de l'entrée au collège).
- 8) Carte Navigo
Prise en charge à 100% du Pass Navigo pour tous dès le 1er jour de la fusion.
- 9) Télétravail
La CFDT considère qu'à terme le télétravail ne doit pas concerner que les salariés impactés par l'augmentation du temps de trajet au-delà du seuil de pénibilité (tel que défini au point 1), et qu'il ne doit pas être limité à une seule journée par semaine, notamment pour les cas les plus critiques. La mise en place doit pouvoir être souple en tenant compte également des contraintes de chaque métier et des salariés.
- 10) Horaires de travail
La CFDT demande l'introduction des horaires avec une plage variable plutôt que 3 horaires au choix, pour le personnel soumis au tableau de service, en raison des incidents de circulation très fréquents.